

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2020

ΩΩΩΩΩ

APAVIM

Villa Bois Louis - Stade Tissé
Avenue Gaston Lacoste
64000 PAU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

8 rue Faraday – 64140 Billère - Tél. 05 59 72 13 72 - Fax 05 59 40 27 94

Siège social : 68 quai de Paludate – CS 61964 - 33072 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33

www.compagnie-fiduciaire.com – cf-audit@compagnie-fiduciaire.com

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 650 000 EUROS – R.C. BORDEAUX 494 030 182 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182
COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC GRANDE AQUITAINE



ASSOCIATION PYRENEENNE d'AIDE aux VICTIMES et de MEDIATION

– APAVIM –

Association loi 1901

Avenue Gaston Lacoste

64000 PAU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2020

Aux Membres de l'association APAVIM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APAVIM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Billère
Le 11 juin 2021

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT
Commissaire aux comptes titulaire


Sophie LOUVEAU
Commissaire aux comptes

*Pièces annexées : Bilan, compte de résultat et annexe.
Ce rapport contient 13 pages.*

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Cessions, brevets et droits assimilés	1 268,76	731,88	536,88	894,80
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	21 782,32	11 654,81	10 127,51	17 705,79
Immobilisations financières				
Prêts	200,00		200,00	200,00
Total I	23 251,08	12 386,69	10 864,39	18 800,59
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Autres créances	66 743,42		66 743,42	38 162,01
Divers				
Disponibilités	372 470,45		372 470,45	380 657,82
Charges constatées d'avance				529,25
Total II	439 213,87		439 213,87	419 349,08
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	462 464,95	12 386,69	450 078,26	438 149,67

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	50 333,47	50 333,47
Réserves pour projet de l'entité	50 333,47	50 333,47
Report à nouveau	238 468,57	182 020,85
Excédent ou déficit de l'exercice	34 768,92	56 447,72
Situation nette (sous-total)	323 570,96	288 802,04
Subventions d'investissement	3 000,00	5 000,00
Total I	326 570,96	293 802,04
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	5 700,00	
Total II	5 700,00	
PROVISIONS		
Provisions pour charges	30 328,67	26 984,83
Total III	30 328,67	26 984,83
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 064,13	6 576,14
Dettes fiscales et sociales	77 364,50	110 513,78
Autres dettes	1 050,00	272,88
Produits constatés d'avance	3 000,00	
Total IV	87 478,63	117 362,80
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	450 078,26	438 149,67

Document
soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services	36 942,10	47 768,11
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	36 942,10	47 768,11
Produits de tiers financeurs	480 691,00	472 397,11
Concours publics et subventions d'exploitation	480 691,00	472 397,11
Vis des fondateurs ou conso. de la dot, consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	5 606,63	28 976,35
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	1 065,00	116,32
Total II	524 304,73	549 257,89
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	63 637,77	71 480,86
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	11 433,66	5 764,34
Salaires et traitements	312 471,84	279 783,35
Charges sociales	86 360,52	133 739,56
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 988,16	4 140,11
Dotations aux provisions	3 343,84	
Reports en fonds dédiés	5 700,00	
Autres charges	4,01	2,42
Total III	489 939,90	484 910,64
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	34 364,83	54 347,25
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés		
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges	222,89	318,33
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IIII	222,89	318,33
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV	222,89	318,33
2. RESULTAT FINANCIER (III+IV)	222,89	318,33
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	34 587,72	54 665,58
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	50,00	782,14
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	2 000,00	1 000,00
Total V	2 050,00	1 782,14

compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	1 868,80	
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions	1 868,80	
Total VI	1 868,80	1 782,14
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V+VI)	181,20	1 782,14
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	526 577,62	551 358,36
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	491 808,70	494 910,64
EXCEDENT OU DEFICIT	34 768,92	56 447,72
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	13 219,00	
Bénévolet	13 219,00	
TOTAL	13 219,00	13 219,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	13 219,00	
Personnel bénévole	13 219,00	
TOTAL	13 219,00	13 219,00

Document
soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : A.P.A.V.IM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 450 078 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 34 769 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/04/2021 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

Voir annexe "Adaptation de l'organisation face à la crise covid 19".

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

**Document
soumis au contrôle
du commissaire aux comptes**

Faits caractéristiques

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

L'exercice 2020 est le premier exercice d'application du règlement ANC 2018-06. Le passage à cette nouvelle réglementation comptable a induit des modifications dans les méthodes d'enregistrement des opérations par rapport aux exercices précédents. Les postes concernés sont les suivants:

COMPTE DE RESULTAT;
PRODUITS D'EXPLOITATION;

Poste "Subvention d'exploitation" Ce poste enregistrait en 2019 des contributions perçues de l'UMJ pour un montant de 21 000€.

En application des dispositions du règlement ANC 2018-06, ces ressources sont constatées en 2020 au poste "concours publics et subvention d'exploitation" pour un montant de 21 000€.

Autres éléments significatifs

Adaptation de l'organisation face à la crise COVID 19.

La France est entrée dans la crise de la COVID 2019 dès le début de l'année 2020, le 17/03/2020 commençait le premier confinement, annoncé seulement quelques jours auparavant. L'APAVIM a pu rapidement s'adapter aux contraintes du confinement grâce aux outils en place et à un partenariat très réactif.

En effet, en 2019 l'APAVIM a modifié son organisation informatique, permettant à chaque intervenant de disposer d'un ordinateur portable avec un accès sécurisé au serveur informatique hébergé et d'un téléphone portable professionnel. Ainsi le passage en confinement a été simplifié pour la majeure partie de l'équipe, seul le secrétariat a dû être équipé. Les appels au standard téléphonique de l'APAVIM ont pu être redirigés sur le téléphone portable du secrétariat. Enfin, un système de visioconférence a été mis en place pour permettre un minimum de lien au sein de l'équipe avec le maintien des temps de réunion.

Dès l'entrée en confinement l'APAVIM s'est rapproché de ses prescripteurs (tribunal et forces de l'ordre) afin de mettre en place des circuits d'information directs. Ainsi les réquisitions ont pu être transmises par voie dématérialisée pour permettre la poursuite des activités avec une grande réactivité.

Lors de ce premier confinement les bureaux de l'APAVIM ont été fermés au public et les permanences décentralisées ont été suspendues. L'accompagnement du public s'est poursuivi à distance notamment pour les entretiens des psychologues, des juristes et des assistants sociaux qui ont été proposés par téléphone ou en visio. A noter que toutes les activités n'ont pas pu être maintenues dans la même mesure. Si l'aide aux victimes s'est poursuivie et que les médiations pénales confiées avant le confinement ont pu être réalisées par des entretiens à distance, les enquêtes de personnalité et l'activité sur les mesures Ad'hoc ont été fortement réduites. Il en a été de même pour la justice restaurative, et les interventions de prévention programmées dans les établissements scolaires.

Dès la fin du mois d'avril 2020, alors que le confinement était toujours en cours, l'APAVIM a pu reprendre progressivement sa présence sur certains lieux (UMJ, BAV).

Pour fonctionner à partir du mois de mai en respectant les consignes sanitaires nationales, l'APAVIM a rouvert ses bureaux au personnel et au public en mettant en place une organisation privilégiant le télétravail, assorti d'un planning d'accès restreint au siège avec la possibilité d'accueil du public uniquement sur des plages de rendez-vous espacées pour permettre la désinfection. Les salariés ont été équipés de matériels de protection individuels. Les permanences ont pu reprendre surtout en distanciel, en lien avec les différents partenaires. Cette organisation cohérente avec les consignes sanitaires a été maintenue dans ses grandes lignes avec quelques adaptations tout au long de l'année.

Avec la sortie du premier confinement, l'activité globale de l'APAVIM a connu un bond qui s'est poursuivi tout au long de l'été 2020.

En octobre 2020, la France est entrée dans une deuxième période de confinement qui a eu peu d'impact sur l'organisation en place, l'APAVIM poursuivant l'accueil du public sur rendez-vous, sa présence en permanence sur les lieux encore ouverts au public avec toujours la priorité au télétravail.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 269			1 269
Immobilisations incorporelles	1 269			1 269
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 880		2 880	
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 811	921	1 949	21 782
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	25 691	921	4 829	21 782
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	200			200
Immobilisations financières	200			200
ACTIF IMMOBILISE	27 160	921	4 829	23 251

**Document
soumis au contrôle
du commissaire aux comptes**

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	26 985	3 344			30 329
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	26 985	3 344			30 329
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		3 344			
Financières					
Exceptionnelles					

Provision pour engagement de retraite :

L'indemnité de fin de carrière d'un montant de 30 329 € a été évaluée de la manière suivante :

Taux d'actualisation 0,34%

Méthode de calcul : rétrospective des unités de crédits projetées (P.B.O)

Age de départ : 67 ans

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 87 479 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 064	6 064		
Dettes fiscales et sociales	77 365	77 365		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 050	1 050		
Produits constatés d'avance	3 000	3 000		
Total	87 479	87 479		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	6 064
Dettes provis. pr congés à payer	29 233
Personnel - autres charges à payer	8 340
Charges sociales s/congés à payer	8 887
Etat - autres charges à payer	8 957
Total	61 481

**Document
soumis au contrôle
du commissaire aux comptes**

Notes sur le compte de résultat

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics		21 000				21 000
Subventions d'exploitation		370 535	86 156	3 000		459 691
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement		2 000				2 000
Total						482 691

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	13 219	8 233
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	13 219	8 233
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	13 219	8 233
Total	13 219	8 233

Document
soumis au contrôle
du commissaire aux comptes